

SEMAINES SOCIALES

■
DIRECTIVES

de

Sa Sainteté Pie XII
sur les problèmes du jour
transmises

par le substitut à la secrétairerie d'État
aux Semaines sociales de France,
d'Espagne et d'Italie

La morale professionnelle

■
*Les techniques de diffusion
dans la civilisation contemporaine*

■
École et société

L'ŒUVRE DES TRACTS
MONTRÉAL

L'ŒUVRE DES TRACTS

Institut Social Populaire

Directeur: R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

Publie tous les deux mois une brochure sur des sujets variés et instructifs

10. *Le Mouvement ouvrier au Canada.* Omer Héroux
12. *Les Familles au Sacré Cœur.* R. P. Archambault, S. J.
14. *La Première Semaine sociale du Canada.* R. P. Archambault, S. J.
15. *Sainte Jeanne d'Arc* R. P. Chosssegros, S. J.
17. *Notre-Dame de Liesse* R. P. Lecompte, S. J.
18. *Les conditions religieuses de notre société.* Le cardinal Bégin
19. *Sainte Marguerite-Marie* Une Religieuse
22. *L'Aide aux autres catholiques.* R. P. Adélaré Dugré, S. J.
24. *La Formation des Elites.* Général de Castelneau
26. *La Société de Saint-Vincent-de-Paul* XXX
28. *Saint Jean Berchmans* A. Dragon, S. J.
30. *Le Maréchal Foch* XXX
31. *L'Instruction obligatoire.* R. P. Barbara, S. J.
32. *La Compagnie de Jésus* Ad. Dugré, S. J.
33. *Le Choix d'un état de vie (jeunes gens).* R. P. d'Orsonnets, S. J.
- 33a. *Le Choix d'un état de vie (jeunes filles).* R. P. d'Orsonnets, S. J.
34. *Les Congrès eucharistiques internationaux.* R. P. Archambault, S. J.
38. *Contre le blasphème, tous!* Al. Dugré, S. J.
42. *Saint Gérard Majella* Abbé P.-E. Gauthier
44. *Le Bienheureux Grignon de Montfort.* F. Ananie, F. S. G.
45. *Monsieur François de Lalat.* R. P. Lecompte, S. J.
46. *Les Exercices spirituels de saint Ignace.* S. S. Pie XI
47. *La Villa La Broquerie.* R. P. Archambault, S. J.
48. *Saint Jean-Baptiste.* R. P. Alex. Dugré, S. J.
51. *Monsieur Alexandre Taché.* R. P. Latour, O. M. I.
56. *Contre le travail du dimanche.* R. P. Archambault, S. J.
57. *L'Œuvre de la Villa Saint-Martin.* R. P. Gustave Jean, S. J.
58. *Monsieur Lafliche.* R. P. Ad. Dugré, S. J.
59. *Le Bienheureux Bellarmin.* R. P. Archambault, S. J.
60. *La Vénérable Bernadette Soubirous.* Abbé P.-E. Gauthier
62. *Le Recrutement des Retraitants* XXX
64. *L'Œuvre du curé Labelle.* Abbé H. Lecompte
65. *Saint François Xavier* Abbé C. Rondeau
67. *Le Catholicisme en Chine* Mgr Beaupin
68. *Le Jubilé de 1925* XXX
71. *Saint Pierre Canisius.* R. P. Lecompte, S. J.
72. *Sainte Marie-Sophie Barat* R. S. C. J.
73. *Nos martyrs canadiens.* P. Archambault, S. J.
74. *Les Servites de Marie.* R. P. Lépiciot, O. S. M.
75. *Les Clubs sociaux neutres.* Abbé C. Gagnon
76. *La Presse catholique* Mgr Elias Roy
77. *L'A. C. J. C.* Chanoine Courchesne
79. *Encyclique sur la fête du Christ-Roi.* S. S. Pie XI
80. *La Retraite spirituelle.* S. Alph. de Ligouri
81. *Une enquête sur le scoutisme français* XXX
82. *Le Secrétariat des Familles.* Dr Elzéar Miville-Dechêne
83. *Le Dr Amédée Marsan.* R. P. Léopold, O. C. R.
84. *Comment lutter contre le mauvais cinéma.* Léo Pelland, avocat
86. *Saint Louis de Gonzague, confesseur.* R. P. Plamondon, S. J.
87. *La Transgression du devoir dominical.* XXX
90. *André Gasset de Saint-Sauveur* XXX
91. *Savez vos enfants du cinéma meurtrier!* R. P. Archambault, S. J.
95. *Réplique du bon sens — II.* Capitaine Magniez
96. *Marie de l'Incarnation.* R. P. Farley, C.S.V.
97. *Dimanche vs Cinéma* Chanoine Harbour
98. *Thaumaturge de chez nous* J. Dugas, S. J.
100. *Le Rapport Boyer sur le cinéma* XXX
102. *Les Retraites fermées en Belgique.* R. P. Laveille, S. J.
104. *Répliques du bon sens — III.* Capitaine Magniez
106. *Les Retraites fermées* Ferdinand Roy
108. *L'Encycl. « Miserentissimus Redemptor ».* S. S. Pie XI
110. *L'Apostolat* Rodolphe Laplante
111. *Réplique du bon sens — IV.* Capitaine Magniez
112. *Le Drapeau canadien-français.* R. P. Archambault, S. J.
113. *L'Université Pontificale Grégorienne* XXX
114. *La Retraite fermée* Roland Millar
115. *L'Action catholique* Mgr P.-S. Desranleau
116. *Un diocèse canadien aux Indes.* R. P. E. Gagnon, C. S. C.
117. *Le Mois du Dimanche.* R. P. Archambault, S. J.
118. *Pour le repos dominical* D. B.
119. *Le Problème de la natalité* Mussolini
121. *La Femme canadienne-française.* Sr Marie du Rédempteur, S. G. C.
123. *Charte officielle du Syndicalisme chrétien.* E. S. P.
124. *Le Sens social.* Abbé Joseph-C. Tremblay
125. *Sa Sainteté Pie XI* Cardinal Rouleau
127. *L'Encyclique « Mens Nostra ».* S. S. Pie XI
128. *La Destinée morale de la femme.* Marie-Thérèse Archambault
129. *Les Retraites fermées.* Dr Joseph Gauvreau
130. *Le B. Albert le Grand* R. P. Richer, O. P.
131. *La Tempérance — I.* S. G. Mgr Courchesne
132. *Les Bénédictins.* Dom Léonce Crenier, O. S. B.
133. *La Médaille miraculeuse.* R. P. Plamondon, S. J.
136. *La Formation d'une élite féminine.* Marguerite Bourgeoys
137. *L'Eucharistie et la Charité* C. J. Magnan
139. *La Tempérance — II.* S. G. Mgr Courchesne
141. *L'Ouvrier en Russie* E. S. P.
142. *L'Action catholique* Mgr Eugène Lapointe
143. *La Russie en 1930.* Dr Georges Lodygensky
144. *Le Scoutisme canadien-français.* R. P. Paul Bélanger, S. J.
145. *L'Aumône* Mgr Charles Lamarche
146. *Le Monument du Souvenir canadien.* L'hon. Rodolphe Lemieux
153. *Un groupe de jeunesse catholique.* Abbé Aurèle Parrot
154. *La Sanctification du Dimanche* XXX
158. *La Société St-Vincent-de-Paul à Montréal.* J.-A. Julien
159. *Le Malaise économique* Nos évêques
163. *Les Carrères — I.* Mgr Pâquet et P. L. Lalonde, S. J.
165. *Les Carrères — II.* A. Perrault, C.R., et J. Sirois, N.P.
167. *Les Carrères — III.* Dr J. Gauvreau et A. Mailhiot
168. *Les Carrères — IV.* S. Exc. Mgr Vachon et A. Bédard
171. *L'Héroïque Aventure.* R. P. Gérard Goulet, S. J.

Semaines sociales

La morale professionnelle

*Lettre à S. Exc. Mgr Menendez-Reigada, évêque de Cordoue,
président des Semaines sociales d'Espagne,
à l'occasion de la XV^e Semaine sociale
d'Espagne, tenue à Salamanque
du 9 au 15 mai 1955.*

EXCELLENCE,

La XV^e Semaine sociale d'Espagne, qui doit avoir lieu à Salamanque, au cours du prochain mois de mai, consacra ses travaux à l'étude de « la morale professionnelle », thème d'importance capitale, tant pour ceux qui exercent une profession que pour la société elle-même. A cause de cela, le Souverain Pontife a reçu avec un vif plaisir le message de Votre Excellence sur le travail qu'elle se propose d'effectuer et, de tout cœur, il l'encourage à le réaliser avec la plus grande ardeur.

A cause de l'influence funeste des doctrines philosophiques erronées et des tristes défections morales de beaucoup, victimes du matérialisme et de l'ambition, on assiste à ceci que certains en viennent à mettre en discussion la valeur des lois, y compris les plus sacrées. Prétendant des nombreuses injustices existantes, ils estiment qu'il n'y a pas un ordre de justice réel et objectif, ou qu'il suffit de s'en tenir à une morale subjective — la nouvelle morale de situation — dont Sa Sainteté a dénoncé les erreurs (discours aux éducateurs chrétiens, du 23 mars 1952, et discours à la Fédération mondiale des Jeunesses féminines catholiques, du 18 avril 1952).

Ces idées sur la morale et l'influence qu'elle exerce sur les actions ont affecté également l'exercice des diverses professions. « Beaucoup voudraient aujourd'hui exclure l'autorité de la loi morale de la vie publique, économique et sociale » (S. S. Pie XII, discours du 23 mars 1952), et lorsqu'on a agi en vertu de ce principe de séparation des activités de l'homme, — douloureux enseignement du libéralisme, — il en est résulté de grands maux pour l'individu

et pour la communauté, allant parfois jusqu'au discrédit des professions. C'est pour cela qu'il est très nécessaire d'examiner profondément ce problème des relations entre la morale et l'exercice de la profession, et de chercher la solution opportune.

L'analyse du concept de la profession montre que c'est une activité personnelle, réalisée en vue de la communauté, avec une fin transcendante. Dans la profession, il y a un individu qui entreprend un travail durable, duquel il tire sa subsistance. Le choix de ce travail est déterminé par la vocation, clé de la réussite future. Celle-ci, qui suppose une inclination naturelle pour un travail déterminé, pour être véritable, exige l'aptitude nécessaire. Dans ces conditions, l'homme exercera son travail avec bon esprit et capacité, tant dans son intérêt propre que dans l'intérêt de la communauté. Pour arriver à cette fin, l'individu agit avec rectitude, il ne se considère pas comme le terme exclusif de son travail et il est toujours disposé à ce qu'exige de lui le bien de la communauté. C'est là la note caractéristique de ce travail: il est essentiellement social, il s'exerce au bénéfice du prochain et de la société organisée, et, par lui, l'homme participe à la vie sociale.

Ces éléments essentiels de la profession montrent qu'elle est une activité pratique et, par conséquent, réglée par une loi morale, dans le cas présent, par les lois de la morale chrétienne. L'individu doit agir selon les exigences de sa conscience, en tenant compte de ce que le terme de ses actions se réfère à des personnes ayant des droits et des obligations inaliénables, et que ses actes, en tant qu'ils sont libres et humains, sont en relation essentielle avec la fin de l'homme. Comme cet aspect moral de la profession naît de sa nature même, il ne peut y avoir d'incompatibilité entre la morale professionnelle chrétienne et une quelconque profession licite exercée convenablement.

Pour appliquer les principes moraux aux actes professionnels, — et, dans cette tâche, la collaboration de moralistes et de personnes de la profession sera très indiquée, — il faut tenir compte de ce que la morale tend à la pratique et que les actes professionnels peuvent être considérés sous différents aspects.

L'acte professionnel, dans son aspect individuel, doit posséder toutes les qualités qui rendent moralement bonnes les actions humaines. Mais, par sa nature même, il exige que la personne de la profession, en aimant sa vocation, ait conscience de sa capacité, qu'elle la perfec-

tionne autant qu'il est possible et qu'elle lui consacre son activité de telle sorte que les autres charges ou occupations n'absorbent pas des énergies qui doivent être réservées pour l'accomplissement du principal. Dans son aspect social, l'acte professionnel est ordonné à autrui et, par là, il entre dans le domaine des relations qu'il faut respecter et accomplir. Cet acte peut s'opposer à quelqu'une des vertus qui réglementent la vie sociale, mais le plus important est de considérer sa relation avec la justice. On peut manquer à la justice de plusieurs manières. On manque à la justice commutative si on ne fournit pas au client la prestation stipulée; quand on exige des honoraires excessifs qui ne sont pas légitimés par des circonstances spéciales. On manque à la justice distributive lorsqu'une charge publique est exercée dans son intérêt propre ou l'intérêt d'une tierce personne, ou lorsqu'elle est confiée à des personnes incapables. On manque à la justice sociale si on lèse la communauté en ne faisant pas son travail, en ne le faisant pas comme il devrait être fait ou en ne faisant pas ce à quoi on s'était obligé.

Lorsque l'acte professionnel n'est pas exécuté conformément aux lois de la morale, il est évident que l'individu en a la responsabilité et que, par là, il manque à l'accomplissement de la fin transcendante de ses actes. Par contre, en agissant en accord avec les principes auxquels il s'est obligé, l'homme, en suivant sa vocation, qui, en dernier lieu, vient de Dieu, supporte, en faisant la volonté divine, le dur poids de son travail professionnel avec résignation chrétienne, et il se rachète de la peine imposée par le péché. Bien plus, il peut s'élever graduellement dans la vie surnaturelle en voyant Jésus-Christ dans ses semblables, et cette vérité, intimement vécue, non seulement l'empêchera de les léser dans l'exercice de sa profession, mais lui fera prendre parfaitement conscience que ce qu'il fait pour eux, il le fait pour le Christ. De cette façon, le chrétien fait « valoir dans sa vie personnelle, dans sa vie professionnelle et dans la vie sociale et publique... la vérité, l'esprit et la loi du Christ » (S. S. Pie XII, discours à la Fédération mondiale des Jeunesses féminines catholiques, 18 avril 1952).

Il se déduit de ce que l'on a dit précédemment que la fonction sociale de la profession — sa fonction caractéristique — et le rendement individuel de la profession elle-même sont liés d'une façon indissoluble avec la moralité de son exercice. Pour ce motif, il faut faire tout ce qui est possible pour revaloriser les professions et leur

rendre la signification qu'elles ont eue autrefois, en évitant de les considérer non comme un service rendu au prochain et à la communauté, mais uniquement comme un emploi et une source de profit.

Pour arriver à cela, il faut s'efforcer de dissiper les soupçons existant contre la morale professionnelle, car il n'y a pas de vraie contradiction entre la morale et la profession; il faut lutter contre l'ignorance, dans laquelle beaucoup sont, des devoirs moraux de leur profession, par la publication de manuels de déontologie, par des conférences et des cours, et il faut travailler à former la conscience morale des gens de profession, pour qu'il puissent accomplir leurs obligations de la manière voulues

Sa Sainteté, qui, en de nombreuses occasions, a manifesté le grand intérêt qu'elle porte aux problèmes moraux de certaines professions (voir le discours au VIII^e Congrès de l'Association médicale mondiale, du 30 septembre 1954), se félicite de la réunion des Semaines sociales, en raison de l'opportunité de ce sujet, qui, amplement développé, donnera à beaucoup une louable orientation pour leurs propres devoirs. A cause de cela, elle prie le Seigneur de vous envoyer ses divines lumières en gage de succès pour ce travail. Et en témoignage de Sa paternelle bienveillance, elle donne à Votre Excellence et aux participants de la Semaine sociale la bénédiction apostolique.

Vous renouvelant l'assurance de ma considération très distinguée, je suis de Votre Excellence le dévoué serviteur.

A. DELL'ACQUA,
Substitut à la Secrétairerie d'État.

Du Vatican, le 30 avril 1955.

Les techniques de diffusion dans la société contemporaine

Lettre à M. Charles Flory, président des Semaines sociales de France, à l'occasion de la XLII^e Semaine sociale de France, tenue à Nancy du 19 au 24 juillet 1955.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Les Semaines sociales de France, poursuivant d'année en année l'examen des grandes questions, économiques ou sociales, politiques ou culturelles, posées à la conscience contemporaine, n'ont jamais craint d'aborder de difficiles problèmes et de projeter sur eux, avec courage et sérénité, la lumière de la doctrine chrétienne. Cette année encore, le thème choisi, pour différent qu'il soit de ceux des précédentes sessions, ne le cède en rien en importance et en ampleur; il est au surplus d'une évidente actualité. « Les techniques de diffusion dans la civilisation contemporaine », ce seul titre de la Semaine sociale de Nancy évoque les plus belles espérances et les inquiétudes les plus justifiées, des perspectives de culture et d'union pour la famille humaine ou le spectre de l'asservissement des peuples et de l'avilissement des consciences.

Sans entrer dans la discussion des problèmes particuliers de la presse, du cinéma, de la radio et de la télévision, l'enseignement s'étendra néanmoins à tous les aspects essentiels communs à ces différentes techniques et il constituera sans doute l'une des premières études d'ensemble réalisées par les catholiques français sur ce sujet. Je suis donc heureux, à la veille de ces assises lorraines, qui se tiendront sous la haute autorité de l'évêque de Nancy, de me faire l'interprète des vifs encouragements du Saint-Père et de ses vœux paternels pour le succès de la session.

Ce bienveillant intérêt de Sa Sainteté pour vos travaux ne saurait d'ailleurs étonner ceux qui savent avec quelle attention elle suit la rapide évolution des techniques de diffusion. On se souvient entre autres du magistral discours que le Souverain Pontife adressait durant l'Année sainte aux journalistes catholiques sur la notion chrétienne d'opinion publique, ainsi que des directives qu'il faisait parvenir naguère au Congrès international de la presse catholique à Paris. En maintes occasions, il a rappelé au clergé et à l'Action catholique, aux parents et à la jeunesse,

les devoirs qui leur incombent vis-à-vis du cinéma, et hier encore un important discours confirmait cette préoccupation, tout en dégagant de façon positive les premières normes du film idéal. Enfin, en 1954, Sa Sainteté, qui use elle-même de la radio et désormais de la télévision pour communiquer avec ses fils lointains, entretenait de cette dernière l'épiscopat italien en des termes nuancés, mais fermes. Ainsi le chef de l'Église, à l'écoute de tous les progrès de la science en ces domaines comme en tant d'autres, a parlé avec clarté et avec force; il a engagé les catholiques à participer activement au développement de ces techniques de diffusion, comme aussi à les garder des désordres qu'elle peuvent engendrer. Les maîtres de la Semaine de Nancy aimeront à se faire l'écho de ces enseignements pontificaux.

Que ces instruments toujours plus perfectionnés d'information, de distraction, de culture ou de propagande puissent être utilisés pour le meilleur ou pour le pire, la constatation en a été faite souvent, et il semble inutile d'y revenir ici. Les rapides et prodigieuses découvertes de la science, qui sont à l'origine de ces techniques, sont bonnes en soi; elles sont à la louange du Créateur. Si entre les mains de l'homme elles peuvent favoriser la diffusion du vrai, du beau et du bien, ou être, au contraire, des moyens de corruption individuelle ou collective, le progrès scientifique n'en demeure pas moins valable en lui-même. Loin de le rejeter, l'Église y applaudit volontiers; elle enseigne à ses fils à en bien user pour eux-mêmes et les invite à développer les merveilleuses possibilités ainsi offertes au rayonnement de la parole de Dieu et mises au service de la communauté humaine.

Toutefois — et sans méconnaître cet aspect positif — force est bien de constater que le développement des techniques de diffusion au XX^e siècle a posé un problème nouveau et sans doute plus grave. Ce n'est plus seulement celui de l'emploi, bon ou mauvais, que l'homme et la société peuvent faire de ces puissants moyens d'action mis à leur disposition; c'est celui de l'emprise démesurée que l'instrument, échappant au contrôle de son auteur, tend à prendre aujourd'hui sur la personne humaine. Plus périlleuse encore que le progrès du machinisme au siècle dernier, dont on a pu dire pourtant qu'il ennoblissait la matière aux dépens de l'ouvrier, l'irruption, dans notre société, des modernes techniques de diffusion menace l'homme dans son autonomie spirituelle. Par la pression d'une information dirigée, par la séduction de l'image,

par l'obsession de la propagande, voici désormais que l'action conjuguée de la presse, de la radio, du cinéma ou de la télévision parvient à façonner à son insu la conscience de l'individu: elle envahit peu à peu son univers mental et détermine des comportements qui se croient spontanés. La vie courante offre, hélas! d'innombrables exemples de ce péril: il pèse sur la jeunesse si influençable, il pénètre jusqu'au fond des campagnes et l'élite intellectuelle, mieux armée pourtant, n'échappe point à son atteinte.

Dans un de ses messages de Noël, le Saint-Père dénonçait « l'esprit technique » qui ruine la personne dans son intériorité, restreint la libre expansion de son intelligence et réduit la société où il règne à une foule incolore et inconsistante (cf. Radiomessage de Noël 1953). A combien plus forte raison les débordements de la technicité sont-ils dangereux s'ils viennent à corrompre l'art de la diffusion de la pensée, atteignant par là profondément la psychologie individuelle et sociale. Des observateurs avertis ont pu voir dans ce phénomène les symptômes d'un renouvellement des rapports humains et des formes traditionnelles de civilisation.

Aussi le Saint-Père vous invite-t-il à porter résolument votre enseignement à ce niveau de réflexion, pour rechercher avec lucidité quelle sera l'attitude de l'homme en face de cette croissante emprise des techniques de diffusion. Comment l'homme sortira-t-il victorieux de cette crise de la civilisation contemporaine?

La première tâche des catholiques à cet égard est de rappeler qu'il existe des règles morales de la diffusion, et de les faire prévaloir. Sa Sainteté mettait naguère en garde contre une prétention des sciences et des arts à s'émanciper de la morale au nom d'une autonomie de leurs méthodes, et elle insistait « sur le principe que l'ordre voulu par Dieu embrasse la vie entière, sans excepter la vie publique dans toutes ses manifestations » (Radiomessage du 23 mars 1952, A. A. S., t. XLIV, p. 277). Les techniques de diffusion n'échappent pas à cette loi. Et leur moralité ne réside pas seulement dans la valeur, vraie ou fausse, bonne ou mauvaise, de ce qui est transmis — encore que ce soit essentiel —; elle porte aussi sur le mode de la diffusion, c'est-à-dire sur la façon dont on traite l'homme, auquel on s'adresse. Ce point est aujourd'hui capital.

Ce n'est pas sans raison que, dans son analyse des caractères du film idéal, Sa Sainteté a cité en premier lieu le respect de l'homme et du plein exercice de toutes ses

facultés, déclarant même que le cinéma devait tendre à « renforcer et élever l'homme dans la conscience de sa dignité » (Discours du 24 juin 1955). Or, n'est-ce pas manquer à ce respect que d'user des divers moyens de propagande dont on dispose pour violenter une conscience peu formée, lui imposer un jugement tout fait, aviver en elle des passions malsaines, abuser de sa confiance par une présentation erronée ou tendancieuse des faits? Les millions de lecteurs ou d'auditeurs qui, chaque matin, jugent des événements par leur journal quotidien ou le communiqué de leur poste de radio sont-ils assurés qu'on respecte en eux, mieux encore qu'on éduque le libre exercice de leur jugement personnel? Pour être morale, une technique de diffusion doit se proposer de servir l'homme, non de l'asservir.

Il ne faut d'ailleurs pas méconnaître les circonstances qui, dans la vie professionnelle, font aujourd'hui obstacle à la pleine moralité de la diffusion. Les difficultés propres au métier lui-même sont aggravées par des sujétions financières, parfois fort lourdes, une dépendance astreignante à l'égard d'agences de presse dont l'objectivité n'est pas garantie, le poids d'une concurrence souvent sans scrupule, et aussi, il faut bien le dire, la pression des impatiences et des exigences d'un public difficile à satisfaire. De telles conditions de travail offrent un large champ à l'apostolat coordonné des catholiques, en vue d'assainir l'exercice de ces professions, de les libérer autant que possible de servitudes néfastes et d'orienter toutes les ressources de la technique vers un authentique service de l'humanité.

De cette moralité, toutefois, les pouvoirs publics portent pour une part la responsabilité. « Si le patrimoine civil et moral du peuple et des familles doit être protégé de manière efficace, disait le Saint-Père, il est plus juste que l'autorité publique intervienne comme il se doit pour empêcher ou freiner les influences les plus dangereuses. » (Discours du 24 juin 1955.) Dans son ordre, l'Église exerce ce droit par les censures qu'elle se réserve de porter, comme aussi par les avertissements qu'elle adresse grâce aux cotations morales de films établies par les Commissions mandatées à cet effet. Mais, de son côté, le pouvoir civil ne fait qu'exercer sa fonction de promouvoir le bien commun quand, tout en favorisant une légitime liberté de la presse, il contient les excès de ceux qui vont jusqu'à se servir de ces armes que sont le journal, la radio, le cinéma ou la télévision pour attenter à la moralité publique, propager

de dangereuses erreurs, répandre la calomnie, diffamer les personnes ou exacerber les passions populaires.

Au surplus, les rapides progrès des techniques de diffusion ont, dans la vie sociale, de telles conséquences qu'il semble aujourd'hui devenu nécessaire d'évoquer la question au plan institutionnel et de s'interroger sur la législation la mieux adaptée à l'ampleur des problèmes nouvellement posés. Les principes de la doctrine sociale catholique traceront là encore la voie entre une concentration des moyens de diffusion dans les mains exclusives de l'État et un régime qui permettrait une prépondérance indue de certains groupes d'intérêts particuliers. L'expérience a révélé les désordres qu'entraînent d'inadmissibles pressions parfois exercées par ces derniers. Mais, à l'inverse, combien de gouvernements connaissent la tentation d'abuser de leur autorité, directe ou indirecte, sur les moyens de diffusion pour peser sur l'opinion publique, la susciter, l'orienter à leur gré! Sans vouloir parler de ces inqualifiables « viols des foules », propres aux régimes totalitaires, il reste que le responsable du bien commun doit, le premier, donner l'exemple du respect de l'opinion: qu'il l'éclaire sans la forcer, qu'il la préserve sans l'étouffer, qu'il l'écoute sans en être l'esclave; en un mot, qu'il favorise son éducation progressive.

C'est qu'en effet la plus sûre défense de l'homme contre l'emprise des techniques de diffusion, ou mieux, sa meilleure collaboration au progrès de ces techniques, réside dans une saine éducation de l'opinion publique. Dans un discours qui eut un grand retentissement, le Saint-Père, après avoir dénoncé comme une maladie sociale l'absence d'opinion publique dans un pays, exhortait les journalistes catholiques à travailler au renouveau de celle-ci, en sorte, disait-il, de rendre aux hommes « leur juste droit à leur propre jugement, à leurs propres convictions » (Discours du 17 février 1950, A. A. S., t. XLII, p. 256).

Tandis qu'entraînés par leur pente naturelle, presse, cinéma, radio, télévision tendraient à favoriser les réactions de masse et à réduire l'opinion publique à un conformisme aveugle et docile de pensée et de jugement, il est au contraire possible — et, par conséquent, il faut — qu'entre les mains d'hommes conscients de leurs graves responsabilités ces moyens de diffusion deviennent les instru-

ments d'une saine formation de la personnalité du lecteur, de l'auditeur ou du spectateur. Il n'est pas exagéré de dire que l'avenir de la société moderne, la stabilité de sa vie intérieure dépendent pour une large part du maintien de l'équilibre entre la puissance des techniques de diffusion et la capacité de réaction personnelle des citoyens. Dieu veuille que ceux-ci soient, en grand nombre, tels que les souhaitait le Saint-Père, « des hommes qui, à la lumière des principes centraux de la vie, à la lumière de leurs fortes convictions, sachent contempler Dieu, le monde et tous les événements grands ou petits qui s'y succèdent », des hommes qui édifient « pierre par pierre la paroi solide sur laquelle la voix de ces événements venant frapper se réfléchirait en un écho spontané » (*Ibid.*, p. 252).

C'est là une tâche qui doit retenir l'attention des catholiques militants, en union avec tous les hommes de bonne volonté qui sentent l'urgence de cette sauvegarde des valeurs personnelles dans la société contemporaine. Le Saint-Père sait tous les efforts déjà accomplis en ce sens dans votre patrie et il les encourage volontiers. Mais, comme toute œuvre d'éducation, c'est dès la jeunesse qu'il faut l'entreprendre. Il est important de nos jours que l'on forme avec soin le sens critique des jeunes, à l'âge où ils s'ouvrent à la vie civique et sociale. Non, certes, pour flatter un goût de la critique auquel cet âge n'est que trop enclin, ni pour favoriser son esprit d'indépendance, mais bien pour enseigner à vivre et à penser en homme dans un monde où les moyens de diffusion des nouvelles et des idées ont acquis une force de persuasion si contraignante. Savoir lire un journal, juger un film, critiquer un spectacle, savoir, en un mot, garder la maîtrise de son jugement et de ses sentiments contre tout ce qui tend à dépersonnaliser l'homme est devenu une exigence de notre temps. Parents et éducateurs auront donc le souci de protéger la génération montante contre les nouveaux mythes qui risquent de la séduire; ils serviront par là même efficacement l'avenir de la société.

Ces diverses considérations soulignent assez l'intérêt de la Semaine sociale. Sa Sainteté ne doute pas de l'accueil attentif qui sera réservé à l'enseignement de votre corps professoral et elle s'est également réjouie d'apprendre l'active présence à Nancy des organismes qualifiés de l'Action catholique. Sur tous, elle invoque une large

effusion de grâces et, en gage de sa bienveillance pour votre si méritante institution, elle vous accorde de grand cœur une paternelle bénédiction apostolique.

Veillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de mon religieux dévouement.

A. DELL'ACQUA,
Substitut à la Secrétairerie d'État.

Du Vatican, le 14 juillet 1955.

Société et école

Lettre à S. Ém. le cardinal Siri, archevêque de Gênes et président des Semaines sociales d'Italie, à l'occasion de la XXVIII^e Semaine sociale d'Italie, tenue à Trente du 25 septembre au 1^{er} octobre 1955.

ÉMINENCE RÉVÉRENDISSIME,

A l'occasion de la XXVIII^e Semaine sociale des catholiques italiens, à laquelle la ville de Trente, cette année, se prépare avec enthousiasme à offrir une digne hospitalité, le Souverain Pontife désire adresser, par mon intermédiaire, à Votre Éminence Révérendissime et à tous ceux qui prendront part aux prochains travaux, son salut et sa paternelle bénédiction.

Le choix du sujet: « Société et école », ainsi que la large participation d'illustres personnages du monde catholique appelés à traiter le thème sous tous ses aspects ont fait voir au Saint-Père, une fois de plus, avec quel sens d'opportunité le Comité permanent, que préside avec tant d'autorité Votre Éminence, continue sa tâche utile et éclairée. Il n'est pas douteux, en effet, que l'intérêt de l'opinion publique, aujourd'hui plus que jamais — voire pour des motifs divers et opposés —, converge vers les problèmes de l'école. Aussi, affronter ces problèmes pour définir les fonctions de l'école en vue des développements modernes de la société est une entreprise qui fait honneur au vif sens de responsabilité des catholiques italiens. En même temps, de cette façon se trouve réaffirmé solennellement le droit de l'Église à une mission qu'elle a toujours considérée comme l'un de ses plus grands devoirs: la mission de maîtresse et d'éducatrice des âmes, qui lui revient non point par une concession humaine, mais par

la volonté divine, car le Sauveur commanda à ses Apôtres: *Euntes docete omnes gentes.* (*Matth.*, XXVIII, 19.) En effet, bien qu'elle ne constitue ni le seul ni le plus important facteur de l'éducation, l'école reste toujours le point où se rencontrent nécessairement, sur le terrain de l'éducation, la famille, l'Église et l'État. C'est de son parfait fonctionnement que dépend en grande partie la formation intégrale de l'homme et, par conséquent, le progrès ou la régression de la civilisation elle-même.

On peut donc comprendre combien est justifié l'intérêt du Souverain Pontife pour les travaux de la prochaine Semaine; intérêt d'autant plus vif que sont plus ardues, en ce moment particulier, les responsabilités de l'école italienne. Celle-ci est appelée, en effet, non seulement à former, comme toujours, l'homme pour lui-même et pour la société ordonnée, mais aussi à accomplir une œuvre de reconstruction de toutes ces valeurs morales que les tristes événements des dernières années — douloureux héritage de guerres monstrueuses — ont profondément ébranlées dans l'esprit des jeunes générations présentes.

D'autre part, pour que l'école puisse efficacement contribuer à la préparation du citoyen et du parfait chrétien, elle ne peut demeurer sur des positions reculées et encore moins ignorer les récents développements de la société, qui plus d'une fois trouve les institutions scolaires inaptes à résoudre ses problèmes. « En disant parfait chrétien, avertissait le Souverain Pontife dans le discours à l'Union catholique italienne de l'Enseignement secondaire du 4 septembre 1949, Nous entendons faire allusion au chrétien d'aujourd'hui, à la fois homme de son époque, connaissant et cultivant tous les progrès apportés par la science et par la technique, et citoyen ne demeurant pas étranger à la vie qui se déroule aujourd'hui sur sa terre. »

Dans cette œuvre de mise au point de l'école dans ses programmes et dans ses méthodes, le catholique aura soin, tout d'abord, d'éviter le risque que soit moins appréciée sa fonction de transmission d'un patrimoine acquis, par rapport à l'adaptation et l'élaboration d'un nouveau patrimoine. « Aussi, en accueillant le nouveau, se gardera-t-il d'abandonner hâtivement l'ancien, dont l'expérience de plusieurs siècles a démontré la valeur et l'efficacité. » (*Enc. Divini illius Magistri.*) En effet, comme l'a dit Sa Sainteté, l'école « ne peut se comparer à un laboratoire de chimie, où le risque de gaspiller des substances plus ou moins coûteuses est compensé par la probabilité d'une découverte; à l'école pour toute âme c'est le salut ou la

ruine qui est en jeu. Aussi les innovations qui seront jugées opportunes concerneront évidemment le choix de moyens et d'orientations pédagogiques secondaires, sans toucher au but et aux moyens substantiels qui seront toujours les mêmes, comme sont toujours identiques la fin dernière de l'éducation, son sujet, son principal auteur et inspirateur, qui est Dieu notre Seigneur » (Discours du 4 septembre 1949).

Ceci dit, il n'échappe à personne que l'admirable progrès de la technique, la mise en valeur du travail, la participation de plus en plus active de toutes les classes sociales au sort de la nation, les récentes conquêtes de la pédagogie — pour ne citer que certains aspects de la civilisation contemporaine — sont des éléments réellement positifs, dont la connaissance, une fois introduite comme il convient dans l'éducation scolaire, pourra sans aucun doute concourir à une formation plus complète de l'homme d'aujourd'hui et, en conséquence, à un plus grand accroissement du bien commun de la société.

Mais cette assimilation des valeurs positives de notre époque est indispensable également en vue d'une plus vaste affirmation des valeurs spirituelles et surnaturelles dans l'école et dans la société. En effet, comme le faisait déjà observer le Saint-Père, la vie intellectuelle moderne « est dominée par la pensée scientifique, technique et économique, de telle sorte que le sens d'un ordre des vérités supérieures, — la science les appelle vérités métaphysiques, — et la capacité de les percevoir commencent à disparaître... Mais ces vérités métaphysiques soutiennent tout l'être matériel et spirituel, naturel et surnaturel » (Discours au Mouvement des diplômés universitaires italiens — *Laureati* — du 24 mai 1953).

Une école limitée aux seuls problèmes que l'homme voit s'agiter dans les contingences historiques de son époque ne peut qu'être insuffisante: l'école n'est digne de l'homme que lorsqu'elle le prépare aux réalités transcendantes et éternelles de la foi et de la morale et lui fait sentir le besoin d'une formation complétée sur le plan des valeurs les plus nobles, qui sont celles offertes par le christianisme.

Toutefois, afin que l'école puisse pleinement répondre aux justes attentes de la société, il faut que la société, de son côté, remplisse ses devoirs à l'égard de l'école. Cela se réalisera quand la famille, l'Église et l'État, selon leurs compétences respectives, uniront en une parfaite harmonie leurs efforts dans l'œuvre d'éducation de la jeunesse. Il

faut cependant remarquer à ce sujet que la famille, ayant comme fin la procréation et l'éducation des enfants, possède par cela même une priorité de droit dans le domaine de l'éducation par rapport à l'État. D'autre part, l'Église — qui fait renaître dans la famille de l'esprit les hommes engendrés dans la famille de la chair — a le droit et le devoir d'exercer à l'égard de ceux qui sont entrés dans sa société la divine mission de leur enseigner les vérités suprêmes de la vie morale et religieuse; et ce titre, étant d'ordre surnaturel, est absolument supérieur « à tout autre titre d'ordre naturel » (Enc. *Divini illius Magistri*). L'État a donc le devoir de respecter en matière d'éducation les droits prioritaires de la famille et de l'Église et doit aussi protéger les entreprises de ces deux institutions en fait d'école. En se substituant illégitimement à elles ou, pis encore, en instaurant le monopole de l'éducation, l'État, outre la violation des droits des individus, de la famille et de l'Église, finirait par abaisser le niveau culturel de l'école elle-même.

Il est pénible de constater que, dans ce domaine, il existe encore en Italie, parmi les catholiques, des lacunes et des incertitudes. Une longue habitude de la prédominance de l'école d'État a troublé chez beaucoup la notion même du droit à la liberté scolaire. On n'entend point par là nier la présence d'authentiques valeurs, substantiellement chrétiennes, dans l'école officielle italienne. En outre, ces dernières années, l'enseignement religieux et d'importants groupes d'instituteurs catholiques ont déjà fait sentir leur influence bienfaisante. Toutefois cela n'est pas suffisant pour satisfaire toujours et partout les aspirations légitimes de nombreux parents catholiques, soucieux de garantir de la manière la plus efficace l'éducation chrétienne de leurs enfants. Ils remplissent donc leur devoir et agissent dans le cadre de leurs droits reconnus par la Constitution italienne elle-même, quand ils réclament avec fermeté une législation scolaire plus compréhensive, qui leur donne la possibilité de choisir, sans un excès de charges économiques, l'école la plus conforme à leurs justes aspirations morales et religieuses.

Il faut d'autre part considérer les rapports de l'école avec la famille: c'est là un problème particulièrement urgent aujourd'hui et sur lequel le Souverain Pontife n'a pas manqué d'attirer souvent l'attention des éducateurs. Malheureusement, la collaboration consciente des parents n'est pas toujours demandée, et le problème des rapports entre les deux institutions tend à être posé

davantage sur un plan d'intérêt pratique ou purement culturel que d'intérêt éducatif. Aussi Sa Sainteté avertissait encore récemment: « Nous encourageons volontiers tout ce qui facilitera et rendra sans cesse plus étroite la collaboration de l'école et de la famille. Celle-ci, en effet, choisit le professeur pour préparer l'adolescent à vivre dans la cité et dans l'Église sa vie d'adulte. La famille ne doit pas et ne peut pas abdiquer sa fonction d'orientation; la collaboration est naturelle et nécessaire; mais elle suppose pour être féconde une connaissance mutuelle, des relations constantes, une unité de vue, des rectifications successives » (Discours aux congressistes catholiques de l'enseignement secondaire, du 5 janvier 1954).

Lorsque cet échange d'énergies vitales a lieu sur le terrain chrétien, les résultats deviennent d'une importance particulière et l'on réussit souvent à neutraliser les influences négatives qui dérivent du milieu. Dans ce cas, la solidarité sur le plan de la grâce aura vraiment favorisé le bien commun dans la formation de l'homme, du citoyen et du chrétien.

Mais le problème fondamental pour un renouvellement scolaire efficace demeurera toujours celui du corps enseignant, car « les bonnes écoles sont le fruit non point tellement des bons règlements, mais principalement des bons maîtres » (Enc. *Divini illius Magistri*). D'où l'importance d'une solide formation des professeurs. Mais il est évident que ceux-ci ne pourraient jamais se considérer à la hauteur de leurs responsabilités, si, tout en étant préparés culturellement, ils limitaient leur œuvre à l'instruction proprement dite, et se considéraient moins engagés dans un effort plus vaste et plus profond d'éducation. Toute l'école doit être éducative; elle doit donc orienter dans ce but toutes ses manifestations, si elle ne veut pas manquer à sa mission. Et alors qui pourra accomplir cette noble mission, mieux que le maître catholique? Illuminé par la foi, lui seul sera en mesure de comprendre pleinement toute la dignité personnelle de son élève, dont la vie surnaturelle exige de lui une reconnaissance, un soutien, un développement.

Aussi tous les soins doivent être apportés à la formation de maîtres chrétiens dignes de ce nom. Le besoin de ces éducateurs est le plus pressant pour l'école, aujourd'hui. A la mémorable audience accordée aux instituteurs le 5 janvier 1954, le Souverain Pontife disait: « Vous avez une grande responsabilité dans la formation de la jeunesse italienne et vous contribuez pour une part importante à préparer un meilleur avenir à votre pays. Comme chrétiens

vous ne pouvez demeurer indifférents; comme professeurs, vous avez la joie de pouvoir coopérer puissamment au renouvellement religieux de votre génération. »

Cet idéal élevé sera heureusement entretenu dans le cœur des catholiques italiens par le thème de la prochaine semaine sociale, opportunément choisi en ce XXV^e anniversaire de l'Encyclique *Divini illius Magistri* de Pie XI de vénérée mémoire; ils doivent sentir, aujourd'hui plus que jamais, l'urgente nécessité d'unir leurs efforts pour le triomphe en Italie des principes chrétiens dans l'école. C'est là ce que le Souverain Pontife réclame de tout le monde. En travaillant dans ce but, ils seront parmi les plus efficaces artisans du renouvellement chrétien souhaité à la fois de la famille et de la société.

Avec cette confiance, Sa Sainteté envoie à tous les participants à la Semaine sociale de Trente le réconfort d'une spéciale bénédiction apostolique.

J'ai l'honneur de profiter de la circonstance pour baiser votre pourpre sacrée et me déclarer, avec des sentiments de profonde vénération, de Votre Éminence Révérendissime le très humble, très dévoué et très obéissant serviteur.

Ange DELL'ACQUA,
Substitut à la Secrétairerie.

Du Vatican, le 20 septembre 1955.

L'Œuvre des Tracts a publié dans le n° 410, Problèmes d'actualité, trois lettres de Mgr Montini adressées, au nom du Souverain Pontife, aux Semaines sociales d'Italie et d'Espagne, sur les problèmes de population, la crise du logement, la famille et ses transformations sociales.

Les Semaines sociales du Canada (section française) ont reçu chaque année, sauf lorsque le Pape lui-même leur adressait un message, une Lettre de la Secrétairerie d'État. On les trouvera aux premières pages de chaque volume.

L'ŒUVRE DES TRACTS

172. *Les Carrières* — V. A. Champagne et P. Jonas
 174. *Les Carrières* — VI. A. Rioux et A. Godbout
 176. *Le Message de Jésus... Ses sources* — II. R. P. L.-A. Tétrault, S. J.
 177. *L'Église de Rome et les Églises orientales*. Abbé J.-A. Sabourin
 178. *Les Carrières* — VII. E. L'Heureux et A. Léveillé
 183. *L'Apostolat*. J. Sylvestre et A. Provencher
 184. *Pour le plein rendement des Retraites fermées*. E. Mathieu et M. Chartrand
 185. *Mgr Provencher*. R. P. Alex. Dugré, S. J.
 186. *Les Carrières* — VIII. E. Minville et A. Laurendeau
 187. *Saint Jean Bosco*. P. René Girard, S. J.
 189. *La Retraite fermée et les jeunes*. Jean-Paul Verschelden
 190. *Armand La Vergne*. XXX
 191. *Les Bx Martyrs Jésuites du Paraguay*. R. P. Tennesson, S. J.
 197. *Pacifisme révolutionnaire*. « Lettres de Rome »
 198. *L'Œuvre des Gouttes de lait paroissiales*. Dr Joseph Gauvreau
 199. *Les Jésuites*. Abbé Joseph Gariépy
 200. *L'Œuvre des Terrains de Jeux*. O. T. J.
 201. *Sous la menace rouge*. R. P. Archambault, S. J.
 202. *Un quart d'heure au pays du Soleil Levant*. Paul-Émile Léger, P. S. S.
 206. *L'Action catholique* — I. S. S. Pie XI
 207. *Le Cinéma*. S. S. Pie XI
 210. *Sœur Mathilde de la Providence*. Marie-Claire Daveluy
 212. *Notre régime pénitentiaire*. Dr Joseph Risi
 213. *L'Ordre social chrétien*. Cardinal Liénart
 215. *Lettre apostolique « Nos es muy »*. S. S. Pie XI
 216. *Le Père Marquette*. Alexandre Dugré, S. J.
 217. *Sur les pas du Frère André*. Frère Léopold, C. S. C.
 218. *La Mission Saint-Joseph de Sillery*. R. P. Léon Pouliot, S. J.
 219. *L'Espagne dans les chaînes*. Gil Robles
 220. *L'Expérience d'Antigonish*. Mgr Livain Chiasson
 221. *Le Saint Rosaire*. S. S. Pie XI et S. S. Léon XIII
 222. *Retraites pour collégiens*. Abbé A. Mignolet
 223. *L'Impérieuse Mission de la jeunesse*. Roger Brossard
 225. *Congrès Eucharistique National de Québec*. R. P. Auguste Grondin, S. S. S.
 226. *Lettre sur le communisme*. S. Exc. Mgr Georges Gauthier
 227. *Le Bienheureux Pierre-Julien Eymard*. R. P. Léo Boismenu, S. S. S.
 228. *Mémoires des minorités au Canada*. O. T.
 229. *La Vierge en Nouvelle-France* — I. P. Charles Dubé, S. J.
 230. *Congrès mondial de la Jeunesse*. E. S. P.
 231. *Doit-on tolérer la propagande communiste?* Abbé Camille Poisson
 232. *Une Université catholique au Japon*. R. P. Hugo Lasalle, S. J.
 233. *Le Front unique, piège communiste*. Entente internationale anticommuniste
 234. *The Bogey of Fascism in Québec. The Quebec « Padlock Law »*. H. F. Quinn et G. A. Coughlin, K. C.
 235. *Vœux du premier Congrès de tempérance*. E. S. P.
 236. *Doit-on laisser les enfants entrer au cinéma?* Comité des Œuvres catholiques
 241. *Lettre à l'épiscopat des Iles Philippines*. S. S. Pie XI
 242. *Que pensent les maîtres de l'U. R. S. S.?* S. E. P. E. S.
 243. *La Soumission de l'Action française*. E. S. P.
 244. *Les Canadiens français et le Nouvel Ontario*. Dr Raoul Hurtubise
 245. *Une élite dans l'industrie*. Abbé B. Gingras
 247. *La Vierge en Nouvelle-France* — II. P. Charles Dubé, S. J.
 248. *Allocutions de Noël*. S. S. Pie XII
 249. *La Nouvelle Tactique du Komintern*. Entente internationale
 251. *L'Histoire du Canada commence-t-elle en 1760?* G.-E. Marquis
 252. *Mgr Langevin*. Abbé Léonide Primeau
 253. *Les Missions de la Compagnie de Jésus*. S. J.
 256. *IV^e Centenaire de la Compagnie de Jésus*. S. S. Pie XII
 259. *Messages*. Maréchal Pétain
 260. *Les Martyrs jésuites*. R. P. Archambault, S. J.
 261. *La Puissance de la presse et sa mission*. Mgr Philippe Perrier
 265. *Trois regards sur Haïti*. Abbé B. Gingras
 266. *Jésuites*. E. S. P.
 267. *Y a-t-il une spiritualité d'Action catholique?* Mgr Guerry
 268. *Directives d'Action catholique*. S. S. Pie XII
 269. *Montréal, ville inconnue*. Pierre Angers, S. J.
 270. *La dévotion à la sainte Famille*. R. P. Archambault, S. J.
 271. *Ville-Marie*. Abbé Lionel Groulx et Mgr Olivier Maurault, P. S. S.
 273. *Nous maintiendrons*. Antoine Rivard, C. R.
 274. *Le Courte-Feu*. R. P. Archambault, S. J.
 275. *La Nativité de la Sainte-Vierge d'Hochebourg*. Abbé Henri Deslongchamps
 277. *La Retraite Fermée et la paix sociale*. A.-H. Tremblay
 278. *La Question sociale*. Episcopat anglais
 279. *Les Internationales*. C.-E. Campeau
 280. *La Prière pour les prêtres*. Marc Ramus, S. J.
 283. *Le T. R. P. Wladimir Ledochowski*. R. P. Joseph Ledit, S. J.
 284. *Le Komintern*. E. S. P.
 286. *Le Français en Acadie*. Mgr Robichaud
 288. *L'Œuvre des Vocations*. R. P. Archambault, S. J.
 290. *La Russie sociétèque*. Max Eastman
 291. *Mission des Universités*. Lord Halifax et Oscar Halecki
 292. *La Pologne héroïque et martyre*. E. S. P.
 293. *La guerre germano-sociétèque et la question du bolchévisme*. E. I. A.
 294. *Mère Marie-du-Saint-Esprit*. Abbé Clovis Rondeau, P. M. E.
 295. *La Révolution nationale*. Oliveira Salazar
 297. *L'Attaque des Sociétés contre le Vatican*. Mgr Fulton Sheen
 298. *La Délinquance juvénile et la guerre*. R. P. Valère Massicotte, O. F. M.
 299. *Un programme de prophylaxie*. Paul Gemahling
 300. *Le Centenaire des Sœurs Grises*. Abbé Léonide Primeau
 301. *Pourquoi voter — Comment voter*. E. S. P.
 302. *Russie et communisme*. E. S. P.
 303. *La Terre qui naît*. R. P. Alex. Dugré, S. J.
 304. *Le Joyer familial et la responsabilité des parents*. J.-Omer Asselin
 307. *S. S. Pie XII et la Papauté*. Chanoine Alphonse Fortin
 308. *L'Ordre Hospitalier de Saint-Jean-de-Dieu*. Maurice Ruest, S. J.
 309. *Karl Lueger*. P. Coulet
 310. *Justice pour la Pologne*. Abbé L. Lefebvre et Dr J. J. McCann, M. P.
 311. *Le Canada, son passé, son avenir*. Thibaudeau Rinfret
 312. *L'Évolution de l'Action catholique ouvrière*. Abbé Maxime Hua
 313. *Bases essentielles de l'Union panaméricaine*. Guillermo Gonzalez, S. J.
 315. *Journal de retraite*. Joseph Toniolo
 316. *Centenaire de la conversion du cardinal Neuman*. Alexandre Dugré, S. J.

L'OEUVRE DES TRACTS

317. *Faut-il continuer la lutte contre le communisme?* . . . E. S. P.
318. *La vérité sur l'Espagne* . . . Mgr Pla y Deniel
319. *La Charité chrétienne* . . . Eugène Thérien
320. *Voix catholique de l'Allemagne et de l'Autriche* . . . Episcopat
321. *Au pays de Joliet* . . . Dollard Cyr
322. *Les autres pontificales de charité durant la guerre* . . . R. P. Cavalli, S. J.
323. *Les Sœurs de Saint-Paul de Chartres en Gaspésie* . . . Abbé Pierre Veilleux
324. *Franco et l'Espagne* . . . E. S. P.
325. *La première Sainte américaine.* . . . Luigi d'Apollonia, S. J.
326. *Cinquante ans de journalisme catholique.* . . . E. S. P.
328. *Pour les bibliothèques publiques.* . . . G.-E. Marquis
329. *L'Établissement des jeunes.* J.-M. Gauvreau
330. *Dans les trois Amériques.* Chanoine Cardijn
331. *Regards sur l'Allemagne occupée.* . . . E. S. P.
332. *Les « témoins » d'une sottise.* René Bergeron
333. *L'Apostasie des temps nouveaux.* . . . R. P. Desqueyrat, S. J.
334. *Le Bx Contardo Ferrini.* Gaetano di Sales
335. *Mgr Philippe Perrier.* . . . Omer Héroux, Chan. Groulx, L.-Athanasie Fréchette
336. *L'U. R. S. S., terre d'oppression.* . . . E. S. P.
337. *Bernardin Réalino.* J. L'Archevêque, S. J.
338. *Le Logement ouvrier.* . . . Chanoine Lesage
339. *La bonne Eglise?...* . . . Patrick Harvey, S. J.
340. *Sous le régime soviétique.* . . . XXX
341. *La Retraite de trente jours.* Joseph Ledit, S. J.
342. *Catholiques de tous les pays, unissez-vous!* . . . R. P. Remigius Dieteren, O. F. M.
343. *Une vie rayonnante.* . . . Mme R. Rouleau
344. *Vers les brebis perdues.* . . . Abbé Georges Thuot
345. *Vers la compétence.* R. P. Archambault, S. J.
346. *Lelecteurs et Libraires I.* P. P. Gay, C. S. Sp.
347. *Lelecteurs et Libraires II.* P. P. Gay, C. S. Sp.
348. *Jeunesse communiste internationale.* E. S. P.
349. *Pour un dimanche chrétien.* . . . R. P. Archambault, S. J.
350. *Le mouvement international catholique.* . . . Giovanni Hoyois
351. *Qu'est-ce que la Bible?* . . . J.-L. Vézina, S. J.
352. *La paix pour la famille et par la famille.* . . . R. P. Bernardin Verville, O. F. M.
353. *La Hongrie dans l'état de fer.* . . . J. Navier
354. *L'Eglise de Chine.* . . . P. Mertens, S. J.
356. *Le Jubilé sacerdotal de Pie XII.* . . . R. P. Archambault, S. J.
357. *La dixième province du Canada.* . . . E. S. P.
358. *Le Comité de la Sureté française en Amérique.* . . . Abbé Adrien Verrette
359. *Formation religieuse dans l'enseignement secondaire.* P. Fernand Porter, O. F. M.
360. *Cinquante ans à la Délégation apostolique.* . . . R. P. Luigi d'Apollonia, S. J.
361. *L'Année sainte.* . . . R. P. Archambault, S. J.
362. *Procédés actuels d'investigation de la conscience.* . . . Joseph Gérard, P. S. S.
364. *Jérusalem et les Lieux Saints.* . . . E. S. P.
365. *Les valeurs humaines dans le domaine rural.* . . . M. René-Bazin
366. *Auxiliaires du Purgatoire.* . . . M. René-Bazin
367. *Pourquoi aimer le Moyen Age.* . . . R. P. Benoît Lacroix, O. P.
368. *Pourquoi une fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste.* . . . Rodolphe Laplante
370. *Paroisse et démocratie au Canada français.* . . . S. Exc. Mgr Maurice Roy
371. *Clater, émule de Xavier.* . . . Jean Genest, S. J.
373. *Les Carrères — X.* . . . A.-J. Laurence et J.-A. Messier
374. *L'Éducation chrétienne.* . . . S. Exc. Mgr Léger
375. *La doctrine sociale de Léon XIII et de Pie XI.* . . . Joseph-P. Archambault, S. J.
376. *Haiti, pays catholique et français.* . . . I. S. P.
377. *Les Néo-Canadiens.* . . . René Gauthier
378. *Dans le sillage de Mère Bourgeois.* . . . J.-Donat Dufour
379. *La vie religieuse d'après Pie XII.* . . . R. P. René Carpentier, S. J.
380. *Le bon Père Frédéric.* . . . O. Lamontagne, O. F. M.
381. *Le premier évêque de Gaspé.* . . . Maurice Lebel, M. S. R. C.
382. *Les Canadiens français et l'organisation militaire.* . . . Lorenzo Paré
383. *Le Tiers-Ordre et les autres associations.* . . . Joseph Folliet
384. *La Charité et les misères humaines.* . . . Abbé Ch.-Edouard Bourgeois
385. *La résistance de la Chine apostolique.* I. S. P.
386. *Mission de l'université.* . . . S. Exc. Mgr Léger
- 387-388. *Congrès mondial de l'Apostolat des laïcs.* . . . I. S. P.
389. *La Fraternité Sacerdotale.* . . . Abbé Anselme Longpré
390. *Crise de fidélité française?* Chanoine Groulx
391. *Le grand mensonge des assurances sociales soviétiques.* . . . CILACC
392. *Les « Retraites du Pape »* . . . Joseph-P. Archambault, S. J.
393. *Les Problèmes religieux en Amérique latine.* . . . Eugène Pellegrino, S. J.
394. *Le Réarmement moral.* . . . Maurice Guérin
395. *Les Exercices spirituels de saint Ignace.* . . . Abbé Anselme Longpré
396. *Dans la gloire de Rome.* . . . S. Em. le cardinal Léger
397. *Le Jeûne eucharistique.* . . . I. S. P.
398. *Un grand apôtre populaire, Julien Maunoir.* . . . Gilles Langevin, S. J.
399. *Guillaume-Joseph Chaminade.* . . . J. Verrier, P. M.
400. *L'Ordre de Prémontré.* . . . Anastase Turcotte, O. Praem.
401. *Jésus, mendiant d'amour.* . . . Ernest Pallascio-Morin
402. *Instituts séculiers.* . . . Pie XII
403. *Frédéric Ozanam.* . . . I. S. P.
404. *La famille Papin.* . . . Joseph-Papin Archambault, S. J.
405. *Petit Guide de l'Année mariale.* . . . I. S. P.
406. *La Nouvelle-France et sa dévotion à l'Immaculée Conception.* R. P. Jean-L. Allie, O. M. I.
407. *Le Dr Philippe Hamel.* . . . René Chaloult
408. *Les Philippines.* . . . XXX
409. *La Famille d'aujourd'hui.* S. Exc. Mgr Caza
410. *Problèmes d'actualité.* S. Exc. Mgr Montini
411. *Démagoguer le communisme.* . . . XXX
412. *L'abbé Quirion.* . . . S. Exc. Mgr Baudoux
413. *M^o Antonio Perrault.* . . . Joseph-P. Archambault, S. J.
414. *Consignes pontificales.* . . . S. Exc. Mgr Montini
415. *L'Homme du silence.* Ernest Pallascio-Morin
416. *A des infirmières.* . . . Lucien Roy, S. J.
417. *La Pologne persécutée.* . . . I. S. P.
418. *Le P. Joseph Paré.* P. Thomas Mignault, S. J.
419. *Le Sacré Cœur et la famille.* . . . Pie XII
420. *Semaines sociales.* . . . Mgr Dell'Acqua

N. B. — Les numéros omis sont épuisés.

Prix : 20 sous l'exemplaire. Abonnement (6 numéros par année) : \$1.00

LES ÉDITIONS BELLARMIN, 8100, rue Saint-Laurent, Montréal

